



IEN51729 – 64/2/24

**QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE
SPÉCIALISÉ SUR LA COMMUNICATION ET LES TIC (CTS-CTIC)**

27 OCTOBRE 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

**AU/STC-CICT-4/MIN/Decl.
ORIGINAL: ANGLAIS**

DÉCLARATION DU CTS-CTIC 2021

PRÉAMBULE

NOUS, Ministres de la Communication et des TIC de l'Union africaine, réunis par visioconférence, le 27 octobre 2021, dans le cadre de la quatrième (4^e) session ordinaire du **Comité technique spécialisé sur les communications et les technologies de l'information et de la communication (TIC)** ;

GUIDÉS PAR l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) ;

RAPPELANT les Décisions Assembly/AU/Dec.227 (XII) et Assembly/AU/Dec.365(XIVI), adoptées respectivement en janvier 2009 et juillet 2011, sur la configuration des Comités techniques spécialisés (CTS) et les modalités de leur mise en œuvre ;

AYANT A L'ESPRIT la Déclaration Assembly/AU/Decl.1(XIV), adoptée lors de la 14e session ordinaire de la Conférence de l'UA sur les technologies de l'information et de la communication en Afrique, défis et perspectives de développement, tenue en février 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

CONSIDÉRANT la Déclaration Assembly/AU/Decl.2(XVIII), adoptée lors de la 18e session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue en janvier 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie) sur le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et la Décision Assembly/AU/Dec.529(XXIII) de la 23e session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue en juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), qui a adopté la Convention de l'Union africaine sur la sécurité du cyberspace et la protection des données personnelles ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT la Déclaration Assembly/AU/Decl.3(XXX) sur la gouvernance de l'Internet et le développement de l'économie numérique en Afrique, adoptée lors de la 30e session ordinaire de la Conférence de l'UA, qui s'est tenue les 28 et 29 janvier 2018 à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

RAPPELANT la Décision 1074 (XXXVI) du Conseil exécutif sur les rapports des Comités techniques spécialisés, notamment de la 3e session ordinaire du CTS sur les communications et les TIC, tenue les 25 et 26 octobre 2019 à Charm el-Cheikh (République arabe d'Égypte), qui a approuvé la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (*Digital Transformation Strategy for Africa - DTS*) en vue d'exploiter les technologies et l'innovation numériques pour la transformation des sociétés et des économies africaines, et a demandé à la Commission d'entreprendre, entre autres, ce qui suit :

- (i) Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie globale de transformation numérique pour l'Afrique et élaborer la matrice de mise en œuvre de cette Stratégie ;
- (ii) promouvoir la stratégie dans toutes les activités pertinentes de l'UA, notamment celle des CTS ;
- (iii) Élaborer des stratégies/plans de mise en œuvre sectoriels de la DTS, en particulier ceux qui revêtent une importance critique et qui ont déjà été identifiés en vue de la mise en place d'une DTS globale pour le continent ;

- (iv) Élaborer des lignes directrices sur la confidentialité, les services par contournement (*Over The Top services* ou OTT), un cadre continental sur la politique des données et une feuille de route et des orientations pour l'harmonisation et le déploiement du spectre pour les réseaux à large bande mobiles et sans fil actuels et futurs tels que les télécommunications mobiles internationales (TMI) 2020/5G ;
- (v) consacrer des ressources appropriées à la mise en œuvre d'un programme complet de cybersécurité qui comprend une assistance aux États membres de l'UA en vue de l'adoption de cyberstratégies, de cyberlégalisations et de la création d'équipes d'intervention informatique d'urgence (CERT) ou d'équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT);
- (vi) Soumettre un rapport sur l'audit des actifs communs du réseau électronique panafricain, accompagner des implications financières avant d'appliquer la recommandation des ministres concernés de transférer ses actifs à l'Organisation régionale africaine de communications par satellite (RASCOM) ; et,
- (vii) S'assurer qu'un Guide de marque ou de style de communication et des politiques et procédures de communication sont institués au sein de l'organisation.

TENANT COMPTE de l'avènement de la pandémie de COVID-19 et de la réponse du secteur de la communication et des TIC à cette pandémie, telle qu'énoncée dans la déclaration du Bureau du CTS-CTIC réuni le 5 mai 2020 ;

RECONNAISSANT les efforts déployés par la CUA, les agences spécialisées et les organisations régionales de l'UA ainsi que par les organisations internationales dans la promotion et la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (DTS), dans l'élaboration de stratégies numériques sectorielles pour l'éducation, la santé, l'agriculture, le commerce électronique et le secteur postal, dans la rédaction du cadre de politique continentale sur les données et du cadre d'interopérabilité pour l'identification numérique, de la stratégie continentale de cybersécurité, du document de politique sur la protection en ligne des enfants, ainsi que de la méthodologie et du modèle d'harmonisation visant à collecter les données des projets en cours ou terminés liés à la transformation numérique dans les États membres et les CER afin d'améliorer la coordination et faciliter les synergies ;

AYANT À L'ESPRIT la demande sans précédent de technologies numériques pour faciliter l'endiguement de la pandémie de COVID-19 et **SALUANT** les diverses initiatives visant à freiner la propagation de la COVID-19 et à atténuer ses effets sociétaux et économiques ;

RAPPELANT la vision de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique pour une société et une économie numériques intégrées et inclusives en Afrique, qui améliorent la qualité de vie des citoyens africains, renforcent le secteur économique existant, permettent sa diversification et son développement, et assurent l'appropriation continentale, l'Afrique jouant le rôle de producteur et non plus seulement consommateur dans l'économie mondiale ;

RAPPELANT ÉGALEMENT l'engagement de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaider de l'UA, d'améliorer la visibilité de l'UA et construire son image dans le cadre de l'Agenda 2063 ;

RAPPELANT EN OUTRE la Déclaration solennelle sur le 50e anniversaire de l'OUA/UA de mai 2013 dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré leur engagement à hisser le drapeau de l'UA et à chanter l'hymne de l'UA et à faire de même avec les drapeaux et les hymnes nationaux, et à promouvoir et harmoniser l'enseignement de l'histoire et des valeurs africaines, ainsi que du panafricanisme dans toutes les écoles et établissements éducatifs dans le contexte de la promotion de l'identité et de la renaissance de l'Afrique ;

TENANT COMPTE de l'importance de la communication, de l'image de marque, du plaider et des relations publiques pour la réputation, la reconnaissance et l'appréciation de l'Union africaine auprès de toutes ses partenaires ;

CONSCIENTS DE LA NÉCESSITÉ de célébrer le 20e anniversaire de l'Union africaine en 2022 au niveau continental et de la nécessité de rehausser la marque de l'UA auprès de toutes les populations africaines dans le contexte de la propagation de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT le rapport de la session d'experts, qui s'est tenue virtuellement les 25 et 26 octobre 2021 ;

AYANT ÉLU le Bureau suivant du CTS-CTIC pour une durée de deux (2) ans :

AFRIQUE CENTRALE	
République du Congo	Président du Bureau
AFRIQUE AUSTRALE	
Afrique du Sud	1e Vice-président du Bureau
AFRIQUE DE L'OUEST	
Niger	2e Vice-président du Bureau
AFRIQUE ORIENTALE	
Rwanda	3e Vice-président du Bureau
AFRIQUE DU NORD	
A Déterminer	Rapporteur du Bureau

PRENONS NOTE du rapport du Bureau et **FÉLICITONS** le Bureau pour ses réalisations ;

FÉLICITENT ÉGALEMENT la Commission de l'UA pour avoir élaboré des politiques novatrices et des cadres continentaux tournés vers l'avenir pour l'interopérabilité des cartes d'identité numériques et la politique en matière de données, qui sont conformes aux meilleures pratiques mondiales.

PRENONS ÉGALEMENT NOTE du progrès accompli pour avoir accéléré la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique dans des secteurs essentiels, notamment par l'élaboration de la stratégie numérique de l'UA pour la santé et son plan de mise en œuvre, de la stratégie numérique de l'UA pour l'éducation et son plan de mise en œuvre, de la stratégie numérique de l'UA pour l'agriculture et son plan de mise en œuvre, de la stratégie de l'UA pour le commerce électronique, du cadre de politique de données pour l'Afrique, du cadre d'interopérabilité de l'UA pour

l'identification numérique, initiative visant à réviser la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel ("Convention de Malabo") afin de la rendre conforme aux derniers standards et normes mondiaux en matière de cyberspace ; l'initiative visant à élaborer la stratégie continentale de cybersécurité et la politique de l'Union africaine en matière de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne, la méthodologie et l'outil de suivi et d'évaluation destinés à mesurer le degré d'harmonisation des politiques et réglementations en matière de TIC et de numérique, ainsi que la création de l'identité de marque de l'UA et la création d'un environnement propice à la mise en place du marché unique numérique de l'Afrique, conformément à la ZLECAf, ainsi que le travail effectué pour créer l'identité de marque de l'UA ;

NOUS ENGAGEONS PAR LA PRÉSENTE À :

1. **CONTRIBUER** à la réponse continentale coordonnée à la pandémie de COVID-19 en vue de l'atténuation de ses effets négatifs ;
2. **POURSUIVRE** l'élaboration de politiques et de réglementations pour faciliter le déploiement et l'utilisation d'outils numériques sûrs et sécurisés afin de renforcer la lutte contre la COVID-19 ;
3. **FOURNIR** un retour d'information dans un délai d'un mois pour enrichir le projet de cadre d'interopérabilité de l'UA pour l'identification numérique et le projet de cadre de politique des données continentales de l'UA afin de permettre l'adoption des deux cadres par les organes de décision de l'UA ;
4. **MOBILISER** les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le cadre de politique des données continentales de l'UA ;
5. **PRENDRE NOTE** des résultats du rapport d'audit de l'actif commun du Pan African e-Network (PAeN) pour la télémédecine et la télé-éducation, ainsi que de l'initiative visant à remanier le réseau pour fournir des services de télé-éducation et de cybersanté actualisés.
6. **RÉAFFIRMER** la reconnaissance des postes en tant qu'infrastructure nationale importante pour l'inclusion numérique, sociale, financière et commerciale, ainsi qu'en tant que réseau physique qui complète les besoins numériques des personnes - reliant les mondes physique et numérique ;
7. **Poursuivre** les réformes politiques et réglementaires du secteur postal aux niveaux national, régional et continental et faciliter l'augmentation des investissements dans l'infrastructure numérique et renforcer le rythme de sa transformation numérique.

PAR LA PRESENTE, DEMANDONS AUX ETATS MEMBRES DE :

8. **METTRE** en place et soutenir l'adoption de politiques et de réglementations adéquates qui facilitent le déploiement et l'utilisation d'outils et de solutions numériques pour permettre l'intersectorialité et

l'interopérabilité des données afin d'améliorer les réponses COVID-19 ;

9. **PROMOUVOIR** la détaxation de l'accès aux contenus sanitaires et éducatifs en tant qu'intervention critique et urgente, pour contrer la pandémie et soutenir les apprenants et les étudiants confinés chez eux en raison de la fermeture des écoles, collèges et universités ;
10. **UTILISER** des plates-formes, des portails et des applications numériques, en particulier ceux développés par des Africains pour des Africains, qui peuvent aider à retracer, suivre et tester les personnes qui sont entrées en contact avec une personne infectée, tout en conciliant les impératifs de santé, les préoccupations en matière de vie privée et la protection des données ;
11. **CONSTRUIRE** des partenariats avec des entreprises technologiques privées, des entrepreneurs sociaux, des organisations nationales et internationales afin d'utiliser les technologies existantes pour gérer la crise du COVID-19 ;
12. **ENCOURAGER** la conception de nouvelles applications et de nouveaux services pour aider à la lutte contre le COVID-19, pour faciliter des services tels que la livraison de nourriture et d'autres articles essentiels aux personnes les plus démunies en optimisant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement via des services gouvernementaux numériques ;
13. **ENCOURAGER** le partage des meilleures pratiques en matière de numérisation de leur secteur postal pour permettre à la CUA de finaliser et de diffuser les lignes directrices sur l'approche commune de la transformation postale numérique d'ici le 31 décembre 2021 ;
14. **RENFORCER** les programmes de renforcement des capacités en matière de TIC et de cybersécurité sur le continent et **CONNECTER** les personnes non connectées pour combler le fossé numérique et faire en sorte que tous les citoyens bénéficient de l'utilisation de solutions technologiques numériques innovantes pour avoir accès aux services de base en ligne ;
15. **CONNECTER** et impliquer les bureaux de poste dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le COVID-19, y compris l'élargissement de l'offre de transferts de fonds et de services électroniques ;
16. **PROMOUVOIR** la mise en œuvre du guide de style de la marque et de la communication de l'UA et des politiques et procédures de communication, et veiller à l'adoption et à l'utilisation de la marque de l'UA dans tous les États membres ;
17. **COOPÉRER** avec la CUA en mettant à disposition leurs radiodiffuseurs publics nationaux pour diffuser des informations provenant de la Commission au cours des mois de septembre 2022 et mai 2023, lorsque le continent célébrera respectivement le 20e anniversaire de la CUA et le 60e anniversaire de l'OUA. Cela sera fait dans le but de s'assurer que

tous les citoyens africains en savent plus sur les célébrations et le rôle de l'UA, dans le contexte de la construction de l'identité de l'UA ;

18. **PROMOUVOIR** l'engagement avec les ministères de l'éducation au sein des États membres pour encourager l'adoption de l'enseignement et la diffusion des symboles continentaux tels que l'hymne de l'UA et promouvoir l'inclusion de l'Agenda 2063 dans les programmes nationaux ;
19. **ENCOURAGER LA NUMÉRIFICATION DES CERTIFICATS DE SANTÉ HARMONISÉS INTEROPÉRABLES**, conformes aux exigences de PANABIOS¹ en matière de voyages de confiance, afin d'assurer la mobilité continue des citoyens africains sur le continent pour accroître le commerce intra-africain et faciliter la mise en œuvre de la ZLECAf ;
20. **SOUTENIR et FACILITER** la mise en œuvre continentale des modèles de suivi et d'évaluation sur l'harmonisation des conditions d'entrée sur le marché et des cadres juridiques et réglementaires de la protection des données ;
21. **ENCOURAGER L'UTILISATION** de la méthodologie et de l'outil d'harmonisation pour mesurer le degré d'harmonisation des cadres politiques, juridiques et réglementaires des TIC et du numérique aux niveaux régional et continental ;
22. **RENFORCER** la coopération réglementaire au niveau continental afin de répondre collectivement aux nouveaux défis découlant de la numérisation et de la convergence croissante des services ;
23. **ACCÉLÉRER** la mise en œuvre du projet PIDA-PAP2 sur les TIC et plaider pour l'intégration des technologies numériques dans le développement d'infrastructures intelligentes ;
24. **RÉALISER** deux projets pilotes le long des principaux couloirs du PIDA et dans les zones reculées, conformément à la stratégie de l'UA visant à débloquer l'accès aux infrastructures et aux services de base pour les zones rurales et reculées ;
25. **METTRE EN PLACE** des groupes de travail multi-institutionnels sur l'identification numérique et la politique des données au niveau national.
26. **DOMESTIQUER** le cadre d'interopérabilité de l'UA pour l'identification numérique et le cadre continental de l'UA pour la politique en matière de données, dès leur adoption, et susciter l'adhésion de plusieurs parties prenantes pour permettre une circulation et une utilisation efficaces et responsables des données au niveau national.

¹ PanaBIOS est conçu par des technologues et des spécialistes de l'intelligence artificielle africains pour fournir une technologie, des données et des informations sur la biosurveillance et le dépistage biologique afin de permettre la création de corridors de santé publique dans le cadre de l'initiative Open Corridors de l'UA.

27. **DEMANDER EN OUTRE AUX ÉTATS MEMBRES ET AUX CER** d'accélérer l'élaboration de politiques, d'agendas et de cadres nationaux sur l'économie et le commerce numériques, et d'intensifier la coopération et l'engagement des parties prenantes privées et les dialogues pour élaborer des normes communes qui serviront à l'avenir de base à l'harmonisation des cadres en vue de l'intégration des économies numériques sur le continent.

INSTRUIT LA COMMISSION DE L'UA DE :

28. **RELANCER** le projet de cadre d'interopérabilité de l'identification numérique et le cadre de politique des données continentales aux États membres pour des contributions finales et finaliser les documents pour permettre leur adoption par les organes politiques de l'UA.
29. **POURSUIVRE** le développement des stratégies, cadres politiques et projets numériques suivants :
- (i) Stratégie d'éducation numérique de l'UA et plan de mise en œuvre, Stratégie d'agriculture numérique de l'UA et plan de mise en œuvre, Stratégie de commerce électronique
 - (ii) Stratégie de la cybersécurité continentale
 - (iii) Politique continentale de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne ;
 - (iv) Révision de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles et accélération de son entrée en vigueur ;
 - (v) Transformation numérique du secteur postal en Afrique ;
 - (vi) Stratégie continentale visant à renforcer l'harmonisation des politiques numériques et des cadres juridiques et réglementaires pour soutenir l'établissement d'un marché unique numérique en Afrique ;
 - (vii) Mise en correspondance des projets ou activités numériques avec les actions proposées par le DTS ;
 - (viii) Architecture de la mise en œuvre du DTS et cadre de suivi et d'évaluation.
 - (ix) Reconception du réseau électronique panafricain pour fournir des services de santé et d'éducation en ligne ;
 - (x) Stratégie d'IA continentale
 - (xi) Statistiques sur la connectivité numérique et la préparation au numérique des pays africains ;

30. **30. TRAVAILLER** avec les institutions régionales et les parties prenantes concernées afin d'élaborer un plan d'action pour guider la mise en œuvre du cadre de la politique continentale de l'UA en matière de données (à court, moyen et long terme) dès son adoption, y compris des actions immédiates pour atteindre le même niveau de préparation aux données au niveau continental.
31. **31. COORDONNER** l'élaboration d'un cadre commun de catégorisation des données et d'un mécanisme de flux transfrontaliers de données qui tiennent compte des différents types de données, de leurs différents niveaux de confidentialité et de sécurité, ainsi que des différents niveaux de maturité des données et de préparation au numérique des pays africains.
32. **32. CONSIDÉRER** l'alignement du cadre de la politique continentale de l'UA en matière de données, dès son adoption, sur le processus de la ZLECAf en incluant des **dispositions** relatives aux données dans les négociations des chapitres sur la concurrence et la propriété intellectuelle.
33. **33. S'ASSURER** que le guide de style de la marque et de la communication et les politiques et procédures de communication sont institués au sein de l'organisation et des **organes** et institutions de l'Union africaine ;
34. **34. ENTREPRENDRE** un exercice de comparaison des allocations budgétaires de communication pour des institutions de nature et de taille similaires à celles de l'Union africaine afin d'établir une base de référence pour le budget de communication à utiliser comme guide pour recommander un financement adéquat ;
35. **35. ALLOUER** des ressources financières réalistes pour renforcer les capacités de la direction de l'information et de la communication (DIC) afin de lui permettre de communiquer mieux et plus efficacement avec les diverses parties prenantes et les différents publics sur différentes plateformes médiatiques, de manière stratégique et cohérente ;
36. **36. ACCORDER LA PRIORITÉ** au renforcement des capacités de la Direction de l'information et de la communication dans la première phase des Réformes institutionnelles ;
37. **37. METTRE EN OEUVRE** la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1069 (XXXV) de juillet 2019 selon laquelle toutes les activités de l'UA relatives aux communications seront gérées par la Direction de l'information et de la communication ;
38. **38. APPROUVER** les initiatives visant à inonder le continent et à atteindre les Africains par le biais des radiodiffuseurs nationaux pour entreprendre les activités suivantes pour le mois de septembre 2022 en

commémoration du 20e anniversaire de l'Union africaine :

- i) Diffusion de l'hymne de l'UA sur toutes les stations de diffusion nationales en début et en fin de journée ;
- ii) Lever du drapeau de l'UA aux côtés des drapeaux nationaux dans les États membres ;
- iii) Diffuser une vidéo de célébration qui sera produite par la DIC sur toutes les chaînes de télévision des États membres de l'UA ; cette vidéo mettra en évidence le chemin parcouru par l'Afrique dans le cadre de l'UA, ainsi que les succès remportés, les défis à relever et les mesures d'atténuation prises ;
- iv) Diffuser sur les chaînes de télévision et de radio nationales une conversation en ligne sur les réseaux sociaux avec les présidents de l'Union et de la Commission, dans laquelle ceux-ci décriront l'impact de l'UA et répondront à quelques questions du public ;

39. **INVITER l'AUDA-NEPAD à:**

- i) Accélérer la mise en œuvre des projets PIDA-PAP2 sur les TIC et œuvrer à l'élaboration des politiques et réglementations nécessaires pour faciliter la connectivité transfrontalière et l'intégration régionale ;
- ii) Étendre en collaboration avec le Forum mondial sur la cyber-expertise (GFCE) et d'autres parties prenantes sur les évaluations en matière de cybersécurité et le renforcement des capacités de tous les États membres de l'UA et travailler avec les États membres à la conception de plans d'action spécifiques aux pays en ce qui concerne la cybersécurité et la cyber-résilience ;
- iii) Étendre l'usage de la boîte à outils de création d'emplois du PIDA à tous les sous-secteurs des TIC, former les États membres à sa pratique et entreprendre une analyse détaillée du potentiel d'emploi du PIDA et d'autres projets importants relatifs aux TIC en Afrique ;
- iv) Conformément à l'approche du corridor intégré du projet PIDA-PAP 2, tenir compte des TIC, de la numérisation et de la cybersécurité dans la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063 tels que le réseau ferroviaire intégré à grande vitesse pour l'Afrique, le marché unique du transport aérien africain (SAATM), le Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), la libre circulation des personnes ainsi que des initiatives continentales telles que le marché unique de l'électricité en Afrique (AfSEM) ;

40. **DEMANDER au Secrétariat de l'Union panafricaine des postes (UPAP) d'élaborer et de mettre en œuvre, en coordination avec la CUA, un programme de référence systématique et coordonné sur la**

transformation numérique pour faire en sorte que les postes africaines soient à jour ;

41. **DEMANDER** au Secrétariat de l'Union africaine des télécommunications (UAT) d'élaborer et de mettre en œuvre, en coordination avec la CUA, des **programmes** et des initiatives visant à favoriser une utilisation harmonisée et optimale du spectre radioélectrique à travers le continent afin de contribuer efficacement à combler le fossé de la connectivité numérique en Afrique ;
42. **APPROUVER** des initiatives de même nature pour le 60e anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine en 2023, dont le contenu remonterait aux **réalisations** de 1963 au lieu de commencer à celles de 2002 comme pour le 20e anniversaire ;
43. **RÉAFFIRMER EN OUTRE** notre demande aux institutions financières et partenaires multilatéraux, en particulier la BAD, la Banque mondiale et d'autres, de continuer à fournir un soutien à l'utilisation des technologies existantes **pour** gérer la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et la mise en œuvre globale de la présente Déclaration.

RECONNAISSANCE :

44. **EXPRIMONS** notre **reconnaissance** à la Commission de l'UA pour l'excellente organisation de cette conférence.

Fait le 27 octobre 2021